

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 41

Procurations : 5

Votants : 46

Absents : 6

Date de convocation : 07/06/2023

**Secrétaire de séance** : C PASTRE.

**Absents** : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL et A CHARROUD.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN et JP MARRON.

**Objet** : Voie douce Saint-Privat-Vesseaux - Convention de maîtrise d'œuvre avec le SDEA.

Dans le cadre de son programme d'aménagement de voies douces, la communauté de communes a confié au SDEA, par délibération du Bureau en date du 8 mars 2022, une mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une étude d'avant-projet voie douce entre les communes de Saint-Privat et de Vesseaux pour un montant de 9 400 € HT.

L'étude portait sur l'aménagement d'un linéaire allant du giratoire sur la RD104 en entrée de Saint-Privat jusqu'à la cave coopérative de Vesseaux et représentant un linéaire d'environ 5 km.

Les études d'avant-projet ayant levé les interrogations techniques relatives au choix du tracé et de ses aménagements, il y a lieu désormais de poursuivre les missions de maîtrise d'œuvre afin de réaliser la phase opérationnelle et lancer les travaux.

Le montant total des travaux relevant de la CCBA a été estimé à la fin de la phase AVP à 1,2 M€ HT.

Ainsi, il est proposé de signer un nouveau contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA selon les dispositions de l'article L.2422-1 du code de la commande publique, pour un montant de 52 550 € HT décomposé comme suit :

Phases techniques	TOTAL EN € HT
Pilotage de l'opération	5 000 €
PRO - Etude de projet	7 500 €
ACT - Assistance à la passation des contrats de travaux	6 000 €
VISA - Visa des études d'exécution	5 000 €
DET - Direction de l'exécution des contrats de travaux	25 500 €
AOR - Assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement des travaux	3 550 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>52 550 €</b>
<b>TVA (20 %)</b>	<b>10 510 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>63 060 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20230613-DEL13062023-38-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:**

- D'approuver le contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour la réalisation de la voie douce Saint-Privat-Vesseaux pour un montant de 52 550 € HT et d'autoriser le Président à signer ledit contrat.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 juin 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20230613-DEL13062023-38-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023